

Conseil Municipal du 21 janvier 2011

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Aim, Buon, Clément, Ledru.

Absents excusés : Mme Nivelais, M. Esnault procuration M. Clément, M. Faucher procuration M. Buon, M. Merouze procuration M. Guengard

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Le point sur les dossiers

- Lotissement

Suite au refus du lotisseur de s'engager sur la réalisation d'une haie le long de la route de St Mars, et après consultation de tous les conseillers municipaux, qui ont maintenu (14 opinions favorables) le principe de cette haie, Le permis a été rendu négatif

Achat du terrain par la commune : Le notaire a indiqué que le prix du terrain est de 200 000€. Le conseil décide de consulter pour avis le service des domaines. Une réflexion doit être menée à ce sujet.

- SAFEGE

Réunion le 21 janvier en présence de Ms. Maubert et Duclos représentant le Conseil Général. Ces derniers sont globalement favorables au projet présenté.

M. le Maire doit discuter avec Mme Braie de l'éventualité d'inscrire l'Impasse de l'Eglise dans le projet. Pour ce faire, la commune devrait acquérir l'impasse, soit 435 m².

- Projet France Télécom

Projet d'implantation de 25 poteaux entre la Chapelle et « la Fontaine » route d'Ardenay. M. le Maire doit rencontrer le 25/01 un technicien de FT pour en discuter. Considérant que la commune a enfoui tous les réseaux du bourg, le conseil émet un avis tout à fait défavorable à l'installation de poteaux à proximité de la Chapelle.

- Hydratec

Dans le cadre du contrat, le passage caméra a eu lieu le mercredi 12 janvier, pour vérifier l'état du réseau d'assainissement. A première vue celui-ci semble en bon état.

Suite à la présentation en septembre dernier, de la 1ère phase du diagnostic assainissement par Hydratec, il était ressorti que des bilans complémentaires étaient nécessaires en période estivale, pour permettre une meilleure analyse des résultats de la station avant d'envisager sa mise en conformité. Le bureau d'étude a fourni un nouveau devis pour ces analyses complémentaires de 4 114.24€

Suite à la consultation de la Satese sur la pertinence de ces analyses et leur nombre, la proposition va être revue à la baisse.

Du fait de ces analyses complémentaires, nécessaires à la prise de décision, l'agence de l'eau est sollicitée pour valider cette prorogation de délais de réalisation et le maintien de sa subvention.

- Travaux mairie

La commission devra travailler sur le projet dès qu'elle sera en possession du plan.

- Chemins :

La commission a examiné le chemin de « la Pitière » vers « les pins » et a constaté que le fossé est complètement ensablé à cause de l'écoulement en provenance d'une parcelle située sur Ardenay. A voir avec la mairie d'Ardenay

La commission a décidé de faire réaliser des travaux de décaissement sur le chemin du cimetière côté RD 20 et sur le chemin de la Pelouse

2. Compte rendu réunions

- Syndicat du jalais : affaires budgétaires. Suite à la réunion du 20/01 la commune va demander par courrier une participation du syndicat pour le remplacement des conduites d'eau avant l'aménagement du bourg. Un schéma de prévention des risques incendie devra être formalisé prochainement.
- Communauté de communes : rattachement de la commune de Champagné à une communauté de communes.

3. Préparation budgétaire

Le conseil Municipal décide de voter le compte administratif de la commune et le budget assainissement en février, lors du prochain conseil.

Le conseil décide à l'unanimité l'inscription au budget 2011 des travaux déjà réalisés :

Isolation commerce : 1 769.43€

Brûleur chaudière : 1 198.15€

Chauffe eau école : 388.81€

Dernière minute

Chauffe eau PLA : 798.00€

et comme chaque année logiciel mairie

Segilog 2046€

4. Questions diverses

- La maison Amiot est en vente, le conseil n'est pas pour l'instant favorable à exercer son droit de préemption

- M. le Maire a reçu deux personnes venues lui exposer un projet de Maison des Assistantes Maternelles (MAM) tout à fait intéressant. Il leur a conseillé de prendre contact avec les assistantes maternelles du secteur, et la Communauté de communes qui aura bientôt la compétence petite enfance.
- M. Ledru : commission tourisme de la Communauté de communes : le chemin du lutin est éligible au topoguide. Il remet une liste de petits travaux à réaliser dessus.

Prochain conseil : vendredi 18 février 2011
La séance est levée à 22h15.